



Délibération n° 2015-08 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015

**DEMANDE DE SUBVENTION 2015
ANIMATION GESTION DU PROGRAMME LEADER 2007-2013**

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu le prévisionnel d'activités du GAL en 2015 (dernière année de gestion du programme 2007-2013) :

- Instruction des demandes de paiement du programme leader 2007-2013 : suivi de la réalisation et de l'avancement des projets, accompagnement au montage des dossiers de demandes de paiement FEADER et Cofinanceurs, instruction des dossiers et transmission auprès des services instructeurs référents. Nb : environ 34 projets restent à solder.
- Communication sur le bilan du programme 2007-2013 : conception, édition et diffusion d'une plaquette de bilan du programme LEADER, mise à jour du site internet
- Préparation de la future candidature au prochain programme LEADER : actualisation du diagnostic territorial du territoire et concertation pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement locale, rédaction du dossier de candidature au programme 2014-2020.
- Participation aux réunions du Soutien préparatoire LEADER 2014-2020 et du réseau rural sur les programmes européens 2014-2020 (FEADER /LEADER, FSE, FEDER, FEAMP).

Vu que l'éligibilité des dépenses au Programme Leader 2007-2013 se terminera le 31 mai 2015 : la subvention FEADER est donc octroyée sur la période de janvier à mai 2015. Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault prendra alors en charge le financement de l'opération jusqu'à la fin de l'année 2015, afin d'assurer le suivi et la gestion de la clôture de tous les projets.

Considérant que la subvention du Conseil Général de l'Hérault a été attribuée en tant qu'aide forfaitaire et peut être versée dès le vote de la Commission permanente.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ D'approuver le projet Animation/Gestion 2015 du programme Leader 2007-2013

- ✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault (CPL Fonctionnement 2015) - <i>aide forfaitaire</i>	19 418.40 euros	24.60 %
Union Européenne (Leader)	23 733.60 euros	20.12 %
Autofinancement SYDEL	53 341.20 euros	55.28 %
Total HT	96 493.20 euros	100.00 %
TVA inéligible	930.00 euros	
Total TTC	97 423.20 euros	

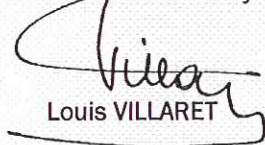
- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier le plan de financement dans la limite du montant total fixé

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

